

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-240400374-20150910-D2015107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 10 septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès (pouvoir de M. GAMBAUDO Georges) ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien (pouvoir de M. PELLOUX Stephane), NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, HEMAR Dominique, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, MM. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane, GAMBAUDO Georges ayant donné pouvoir à Mme PIGNATEL Agnès, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien et BEHETS Jan.

Délibération n°2015/107

OBJET : CHARTRE FORESTIÈRE UBAYE PAYS DE SEYNE – MISE EN ŒUVRE DE L'AXE « MOBILISATION » DE 2015 A 2018 – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Le Conseil de Communauté,

VU ses délibérations n° 2010/59 du 1er Juin 2010, n° 2012/56 du 24 mai 2012, n° 2013/120 du 14 octobre 2013 et n° 2014/117 du 13 octobre 2014 au terme desquelles il a décidé :

- d'engager les opérations d'élaboration puis de mise en œuvre de la charte forestière de territoire Ubaye – Pays de Seyne,
- d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage de ces opérations des Communautés de communes « Ubaye Serre-Ponçon » et « Pays de Seyne », qui consiste au portage technique et financier de la démarche.

CONSIDÉRANT que les financements acquis aujourd'hui permettent la mise en œuvre de la Charte forestière Ubaye – Pays de Seyne, jusqu'en novembre 2015

CONSIDÉRANT l'état d'avancement actuel de la Charte Forestière :

- signature le 9/11/2012 d'un plan d'actions prévu sur 5 ans,
- organisation et mise en œuvre des actions prioritaires autour de l'utilisation du matériau bois (construction, énergie...), de la gestion forestière (câble, animation en forêt privée, points noirs routiers), du lien entre les usagers autour de la problématique des exploitations forestières...

CONSIDÉRANT que la bonne mise en œuvre du plan d'actions et le suivi des actions initiées nécessite une prolongation de l'animation à partir de novembre 2015, et ce afin de continuer à :

- organiser et coordonner les opérations
- mener directement certaines actions
- assurer la mobilisation des collectivités et des acteurs du territoire
- suivre et évaluer les résultats de la politique forestière ainsi mise en œuvre

CONSIDÉRANT que le projet « *Mobiliser plus et mieux pour sécuriser et développer les filières territoriales de valorisation bois énergie et bois d'œuvre* » proposé par l'association régionale des communes forestières en réponse à l'appel à projet DYNAMIC lancé par l'ADEME en 2015 a été « pré-retenu »

CONSIDÉRANT que pour la mise en œuvre de ce projet les Communes Forestières souhaitent s'appuyer sur des territoires partenaires, que les axes développés correspondent aux axes prioritaires de la Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne et que le projet déposé permet de prendre en charge les salaires et frais annexe des territoires partenaires.

VU les axes sur lesquels la Charte Forestière se positionne en priorité :

- Relais des Communes forestières sur le territoire pour sensibiliser et former les élus à l'exploitation des forêts et la commercialisation des bois :
 - o mobilisation des élus et enquête sur les besoins en formation
 - o Participation aux formations, proposition de programme, réservation des salles
- Test de la solution « pont mobile » en réponse à l'absence d'exploitation forestière sur un massif en raison de problèmes d'accès (1 à 2 sites concernés sur le territoire)
 - o Communication des données correspondant aux sites identifiés
 - o Mobilisation des propriétaires concernés (publiques et privés) en vue de vente et vidange simultanée des bois
 - o Lien avec l'axe sur les modes de commercialisation des bois
 - o Communication autour du projet, visite & retour d'expérience si un test est effectué sur le territoire
- Mise en œuvre de coupe à câble sur le territoire
 - o Accompagnement des communes dans la recherche d'une AMO
 - o Accompagnement / rédaction des dossiers de demande de subvention spécifique pour la réalisation des chantiers
 - o Lien avec les gestionnaires et mobilisation des propriétaires (publics et privés) en vue de nouveaux chantiers, visites d'info sur site
- Sécurisation de l'approvisionnement en bois énergie local à travers la mise en place d'un contrat test d'approvisionnement « forêt – plateforme »
 - o Visibilité de l'état d'assiette ONF sur l'ensemble du territoire et mobilisation des élus, en particulier les gestionnaires de chaufferie bois (> 2 000 T/an consommées)
 - o Accompagnement des collectivités dans le projet de déplacement-agrandissement de la plateforme actuelle et réflexion sur le contenu d'un contrat d'approvisionnement visant à alimenter cette plateforme
- Animation en forêt privée, en continuité avec les actions initiées en 2015 avec le CRPF :
 - o Mobilisation des communes
 - o Localisation des massifs de forêt privée intéressants pour la mobilisation du bois
 - o Mobilisation des propriétaires à travers l'organisation de réunions publiques dans les communes, suivies de visite-conseil du CRPF
 - o Mise en œuvre de coupes groupées forêt publique - forêt privée sur le modèle de ce qui a été fait en 2014 et 2015

VU le plan de financement prévisionnel correspondant à trois ans d'animation de la Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne à mi-temps et entrant dans le budget du projet retenu par l'ADEME

Dépenses	sur 3 ans	soit annuellement
Études (principalement AMO dans certaines mises en œuvre)	21 000 €	7 000 €
Frais d'animation (charges et salaire du chargé de mission)	54 600 €	18 200 €

Frais de structure (déplacement, communication...)	3 500 €	3 800 €
Total dépenses	87 000 €	29 000 €
Recettes	sur 3 ans	soit annuellement
Subvention Département	8 700 € (10%)	2 900 €
Subvention Région	17 400 € (20%)	5 800 €
Subvention ADEME	43 500 € (50%)	14 500 €
Autofinancement des 3 Communautés	17 400 € (20 %)	5 800 €
Soit	10 788 € pour la CCVU sur 3 ans	
	5 394 € pour la CCPS sur 3 ans	
	1 218 € pour la CCUSP sur 3 ans	
Total recettes	87 000 €	29 000 €

Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus correspondant à 3 ans d'animation à mi-temps de la Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne et sollicite les concours financiers de l'ADEME, du Conseil Régional et du Conseil Départemental
- **ACCEPTE** la délégation de maîtrise d'ouvrage de cette opération des Communautés de communes « Ubaye Serre-Ponçon » et « Pays de Seyne », qui consiste au portage technique et financier de la démarche.
- **S'ENGAGE** à inscrire au Budget principal - Section fonctionnement – Chapitre 011 – Article 62878, les crédits nécessaires.
- **RAPPELLE** que l'autofinancement avancé par la CCVU sera ensuite réparti entre les 3 Communautés parties prenantes de la Charte Forestière selon les critères de répartition prévus à la convention signée le 3 Juin 2010.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
M. Jacques MARTIN.

